

SYSTÈME BRISÉ

Le régime public d'assurance médicaments ne répond pas aux besoins des Canadiens atteints de maladie mentale



Mood Disorders Society of Canada
Société pour les troubles de l'humeur du Canada

Les faits

Accès tardif

1 Retards inacceptables

2 Temps moyen dans quatre grandes provinces

3 Plus long que dans des pays comparables

1

Le délai moyen de prise en charge du patient, de l'approbation par Santé Canada au remboursement par l'État, est de plus de 2,5 ans



2,5 ans

2

Ententes d'inscription dans les provinces :

Colombie-Britannique
(962 jours)

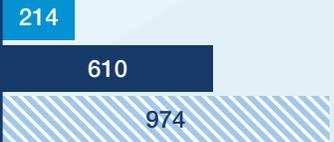
Alberta
(954 jours)

Ontario
(962 jours)

Québec
(907 jours)

3

Les **Canadiens** ont attendu en moyenne un an de plus pour accéder à des médicaments financés par l'État que les **Australiens** (214 jours) et les **Écossais** (610 jours)



Les organismes canadiens d'évaluation des technologies de la santé (ETS) sont plus enclins à ne pas recommander que les médicaments soient remboursés par l'État :

- 62 % des recommandations de financement au Québec et 54 % dans le reste du Canada pour de nouveaux médicaments contre les maladies mentales **étaient défavorables**
- **Moins d'un quart (23 %) des nouveaux médicaments sont accessibles** à la majorité des Canadiens au moyen des régimes publics d'assurance médicaments; **un peu moins de la moitié (38 %) ne sont pas du tout accessibles**

- **Près de 40 % d'entre eux ne sont pas remboursés par l'État** dans les quatre provinces les plus peuplées du Canada
 - 62 % non financés au Québec
 - 54 % non financés en Colombie-Britannique ou en Alberta
 - 46 % non financés en Ontario

Une ETS évalue l'efficacité clinique et le rapport coût-efficacité d'un médicament. Au Québec, cela se fait par l'intermédiaire de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) et dans le reste du Canada par l'intermédiaire de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS)

1

Inégalité d'accès

1 La majorité reçoit des décisions défavorables

2 Plus de décisions défavorables que dans les cas de troubles non oncologiques

3 Décisions plus défavorables que dans des pays comparables

54 %

17 %

Au cours des dix dernières années, 54 % des évaluations effectuées au Canada (à l'exclusion du Québec) pour de nouveaux médicaments contre les maladies mentales ont fait l'objet d'une recommandation défavorable, alors que seulement 17 % de tous les autres médicaments non oncologiques ont fait l'objet d'une recommandation défavorable

Quant aux décisions de non-financement (62 % au Québec et 54 % dans le reste du Canada), elles se comparent à des taux beaucoup plus bas, soit ceux du Royaume-Uni (50 %), de l'Australie (33 %) et de l'Écosse (38 %)

2

3

La Société pour les troubles de l'humeur estime que tous les intervenants du système de soins de santé mentale doivent travailler ensemble pour éliminer les obstacles et permettre un accès équitable aux médicaments essentiels et actuels contre les maladies mentales.

Faites partie de la solution. Aidez-nous à faire bouger les choses sur le site troubleshumeur.ca